

La concession

- Cette solution a permis une meilleure maîtrise des coûts et des délais.
- Le projet a été concédé à la société Eiffage, lauréat du concours.
- La concession a été approuvée par décret du 8 octobre 2001.
- Un décret interministériel de 1998 a déclaré d'utilité publique la mise en concession du viaduc de Millau et les aménagements nécessaires à son exploitation, pour parfaire l'achèvement et la continuité de l'A 75.
- Le groupe Eiffage a donc assumé en totalité le financement de l'ouvrage (**320 millions d'Euros, soit 2,1 milliards de francs**) et assurera son exploitation pendant 75 ans, en se rémunérant sur le produit des péages.
- L'ouvrage reviendra au terme de cette période à l'État français.

